

---

## Assemblée Générale Ordinaire Mercredi 14 décembre 2022 à 20h00

---

Chère membre, cher membre,  
Chère amie, cher ami,

Vous êtes conviés à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre association Sub Galatée Le Chesnay 78, le **mercredi 14 décembre 2022 à 20h00** précises, émargement à partir de 19h30.

La partie statutaire de l'Assemblée Générale sera suivie d'une réunion d'échanges et d'un moment de convivialité.

Nous espérons vous revoir très prochainement, notamment au bord du bassin de la piscine.  
D'ici-là, prenez bien soin de vous et de vos proches.

Bien cordialement,

Pour le Comité Directeur SGLC78

**Fabien BÉRARD**  
Président SGLC78  
[president@subgalatee.fr](mailto:president@subgalatee.fr)

Nous vous invitons à nous faire part de vos questions et suggestions, soit par courrier à l'adresse du club ou courriel ([president@subgalatee.fr](mailto:president@subgalatee.fr)) et avant la date de l'Assemblée générale, auxquelles nous vous répondrons avec plaisir. Toutes les réponses seront apportées et un compte-rendu de cette Assemblée générale vous sera diffusé.



### Questions ou suggestions à soumettre pour l'Assemblée Général Ordinaire du 14 décembre 2022

Je soussigné(e), *nom, prénoms*, désirerait avoir une réponse sur le(s) point(s) suivant(s) :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

(Les questions personnelles ne seront pas abordées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, mais lors d'un entretien avec les membres du Comité directeur).

---

**Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire**  
**Mercredi 14 décembre 2022 à 20h00**

---

Vous êtes conviés à participer à l'Assemblée générale ordinaire du **mercredi 14 décembre 2022**, à l'Ancienne Mairie, 50, avenue de Versailles au Chesnay – Rocquencourt 78150. L'Assemblée générale est un événement important dans la vie de notre club. Elle est souveraine, elle statue sur l'ensemble des actions de l'année en cours et décide des orientations futures.

**Votre présence est vivement souhaitée.**

---

En application de l'article 19 des statuts de notre association, « *L'Assemblée générale comprend tous les membres de l'association SGLC78 à jour de leur cotisation pour l'année sportive en cours à la date de l'Assemblée générale ainsi que les personnes morales* ».

**Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :**

- Rapport moral du Président
  - Rapport d'activités des Commissions
  - Rapport financier / Quitus
  - Approbation des comptes
  - Présentation et vote des budgets prévisionnels
  - Présentation du projet de Règlement des sorties
  - Questions / Réponses
  - Pot de l'amitié
- 

Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'Assemblée générale du mercredi 14 décembre 2022, merci de bien vouloir remettre au Secrétariat général ou retourner par La Poste le pouvoir, ci-dessous, à l'adresse du club, cette démarche est importante !



---

**POUVOIR**  
**Assemblée Générale Ordinaire du mercredi 14 décembre 2022**  
**Sub Galatée Le Chesnay 78**

Je soussigné(e) ..... *Prénom Nom* .....

donne pouvoir à ..... *Prénom Nom* .....

*Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir ».*

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire

Signature :

*Le nombre de pouvoir est limité à **trois par personne***

Le ..... à .....

---

**Résolutions proposées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire**  
**Mercredi 14 décembre 2022 à 20h00**

---

Les résolutions suivantes seront mises au vote des adhérents :

**1<sup>ère</sup> résolution :**

Approbation du rapport du Président

**2<sup>ème</sup> résolution :**

Approbation des comptes pour la saison 2021-2022

**3<sup>ème</sup> résolution :**

Quitus pour l'ensemble de la gestion

**4<sup>ème</sup> résolution :**

Approbation du budget prévisionnel pour la saison 2022-2023 et des futures conditions tarifaires

**Autre point :**

Présentation du projet de Règlement des sorties (pour information et disponible sur le site Internet du club), en application de l'article 33 des Statuts de notre Association : « *Un Règlement intérieur est établi et modifié par le Comité directeur. Il est présenté à l'Assemblée générale.*

*Ce Règlement intérieur est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents Statuts, notamment ceux qui ont trait au fonctionnement pratique des activités de l'association SGLC78. Il peut prévoir des Règles de fonctionnement de l'association SGLC78 ».*